

NOUVELLES DU MAINE

À l'Assemblée législative : La seconde session régulière de la 115^e Législature fut plutôt tumultueuse. Même si plus de 500 projets de loi ont été examinés pendant les cinquante jours d'assises, l'état précaire des finances du gouvernement a, encore une fois, largement dominé les débats.

Faisant face à une récession persistante et à la diminution de revenus qui en résulte, les sénateurs et les représentants ont trouvé que leur responsabilité constitutionnelle de produire un budget équilibré était particulièrement ardue. Ce défi, pourtant déjà considérable, fut rendu plus difficile par la menace d'un veto de la part du gouverneur sur tout projet de loi proposant une hausse de taxes et par la partisanerie inévitable d'une période préélectorale.

Le budget qui a été adopté, sans grand enthousiasme, à la fin de la session comprend la restructuration de l'appareil gouvernemental, la suppression de nombreux postes, la réduction des salaires des fonctionnaires et l'élimination de diverses agences.

Parmi les organismes qui n'ont pas reçu de crédits budgétaires pour la prochaine année fiscale et qui doivent, en conséquence, fermer leurs portes à la fin de juin, figurent le Conseil du statut de la femme, la Commission sur les personnes âgées et le Bureau des affaires canadiennes et francophones. Ce dernier a servi de lien entre le Maine et la Francophonie mondiale pendant plus d'une décennie.

Les élections générales : Aussi déçus et frustrés que l'électorat en général par cette conjoncture pénible, un nombre record de vétérans de l'Assemblée législative ont décidé de mettre fin à leur carrière politique avant le scrutin du début de novembre et parmi ceux qui tenteront de prolonger leurs mandats, plusieurs s'attendent à des luttes serrées.

Certains observateurs de la scène politique prédisent que le taux de remplacement, qui tourne habituellement autour du 25 p. 100, pourrait cette fois atteindre 50 p. 100.

La discrimination à double tranchant : Fait inusité dans les annales juridiques de l'État, une organisation privée, vouée à la promotion de la langue française et de la culture franco-américaine, se trouva récemment au banc des accusés à la Cour suprême du Maine à cause d'une clause exclusive de sa charte.

En effet, le Club Calumet d'Augusta, fondé au début des années vingt, n'admet comme membres que des hommes d'origine francophone. Cette pratique fut mise en cause quand une Franco-Américaine de la région a soumis sa candidature et l'a vue rejetée. Se considérant l'objet d'une discrimination sexuelle, elle porta sa plainte en Cour supérieure avec l'appui d'organismes de droits civils.

Malheureusement, cette cause désormais célèbre n'a pas été résolue par le juge. Au lieu de se pencher sur la question précise, le juge décida que le Club ne satisfaisait plus aux critères d'une société privée à cause de ses nombreuses activités communautaires qui sont ouvertes au grand public, notamment son très populaire Festival de la Bastille.

Avec une ignorance à peu près totale de la lutte centenaire que mènent les Franco-Américains en général et les membres du Club Calumet en particulier pour leur survie linguistique et culturelle, ce magistrat détermina que le Club n'a pas de vocation distinctive et qu'il doit par conséquent admettre non seulement les femmes franco-américaines mais la population non-francophone en plus.

Donc, la raison d'être même du Club est en jeu devant la Cour suprême où la cause est maintenant en délibéré.

Une langue presque perdue : Bates College, une institution post-secondaire réputée, située à Lewiston, la plus grande ville franco-américaine de l'État, était dans l'embarras quand le quotidien local révéla à la une qu'elle avait une politique d'emploi interdisant à ses travailleurs franco-américains de parler français entre eux afin de ne pas indisposer les non-francophones.

Cette situation pour le moins incongrue fut mise en pleine lumière non pas par les principaux intéressés mais plutôt par des étudiants anglophones du collège. Selon ces derniers, cette règle administrative était anormale, voire aberrante, dans une institution qui se porte avec fierté à la défense de la diversité culturelle. Il va de soi que cette publicité aussi gênante qu'inattendue a fait rougir l'administration et que le correctif nécessaire ne s'est pas fait attendre.

Le prix Yourcenar : Les États-Unis d'Amérique auront désormais leur propre prix de littérature française grâce à la renommée internationale d'une ancienne résidente du Maine. Le Consulat général de la France en Nouvelle-Angleterre vient d'annoncer la création d'un nouveau prix littéraire en l'honneur de Marguerite Yourcenar, la célèbre académicienne, qui est décédée le 17 décembre 1987 à son chalet, Petite Plaisance, sur l'Île du Mont Désert au Maine, où elle habitait depuis une trentaine d'années.

Le premier Prix Yourcenar sera décerné à un écrivain de langue française résidant aux États-Unis en octobre, à Boston. Les oeuvres littéraires (roman, nouvelle, poésie, biographie et autobiographie) publiées entre janvier 1991 et juillet 1992 seront prises en considération pour l'octroi de ce prix annuel d'une valeur de 8 000 francs.